



Membre du Groupe Dephy en oléiculture animé par la Chambre d'agriculture du Var, le Domaine de l'Olivette teste le filet anti-insectes, pour lutter contre la mouche de l'olive et la dalmaticose. Retour d'expérience et perspectives.

OLÉICULTURE

Praticité, efficacité et rentabilité : des éléments à évaluer



Partage d'expérience autour des filets installés cette année au Domaine de l'Olivette, membre du Groupe Dephy en oléiculture du Var.

Depuis cinq ans, la lutte contre la mouche de l'olive, *Bactrocera oleae*, est l'une des préoccupations majeures des dix exploitations pilotes du Groupe Dephy en oléiculture, animé par la Chambre d'agriculture du Var. Ces dernières années, les producteurs – engagés volontairement dans une démarche de réduction des intrants phytosanitaires – ont essentiellement travaillé sur l'utilisation d'argile comme barrière minérale, en s'attachant à optimiser la préparation de la bouillie, la qualité de pulvérisation et le positionnement des applications. Désormais, le groupe de progrès s'intéresse aussi au filet anti-insectes, testé depuis cette année chez l'un de ses membres.

Un premier essai encourageant

Dans la basse vallée de l'Argens, Sylvain Delmotte travaille dans l'entrepise oléicole créée par ses parents depuis une dizaine d'années déjà. Il en a repris les rênes, avec son épouse, voilà maintenant deux ans. Le Domaine de l'Olivette cultive 15 hectares d'oliveraies à Roquebrune-sur-Argens et Fréjus.

L'exploitation familiale appartient au réseau de piégeage de la mouche de l'olive de France Olive, qui permet de suivre la pression exercée par le ravageur sur les vergers. L'outil permet également aux Delmotte de positionner au mieux les applications d'argile, qui protègent aujourd'hui l'ensemble du domaine. "Il y a quelques années, on est passé progressivement à l'argile, pour privilégier un produit naturel, pour le bien du consommateur, mais

aussi de l'applicateur. Car, il ne faut pas oublier que le premier à s'intoxiquer, c'est celui qui est sur le tracteur", expose Sylvain Delmotte.

Cette année, le producteur a fait le choix de tester le filet anti-insectes sur certains arbres. Il a investi 6 000 € pour acheter une trentaine de filets à mailles serrées, installés pour l'été sur différentes variétés d'olives, parmi lesquelles boutellian, lucques, piccholone ou encore cayet roux. "Le cayet roux est une variété très sensible à la Dalmaticose, avec laquelle on fait de la pâte d'olive. Habituellement, on est obligé d'en jeter la moitié. Cette année, avec le filet, sans aucun traitement à l'argile, il n'y a ni piqûre de mouche, ni champignon", observe Sylvain Delmotte, satisfait.

L'oléiculteur apprécie aussi la praticité de l'outil. "On a choisi des filets blancs de 13 mètres par 1,3, et de 16 mètres par 1,6 pour les plus gros spécimens. Le filet s'installe en moins de cinq minutes à trois personnes, en l'attachant au pied de l'arbre avec une sangle à cliquet. Et l'enlever est encore plus rapide", témoigne-t-il. "L'arbre doit être bien taillé, et il faut veiller à avoir des branches souples en extrémité, pour éviter d'abîmer le végétal et les filets. Leur durée de vie est de plus en plus longue, grâce aux évolutions techniques. Mais il faut savoir que les filets de couleur tiennent moins dans le temps", précise Fanny Vernier, conseillère arboricole de la Chambre d'agriculture du Var, en charge du Groupe Dephy en oléiculture.

Une pratique à réfléchir

Se pose aussi la question de la phosytosynthèse. "Une interrogation que



Les filets à mailles serrées constituent une barrière physique contre la mouche de l'olive.



Sylvain Delmotte, oléiculteur à Roquebrune-sur-Argens.

l'on a aussi eue sur l'argile", souligne Sylvain Delmotte, avant de poursuivre : "Le filet obstrue la lumière d'environ 15 % mais, sur les trois mois les plus chauds et les plus ensoleillés de l'année, ce n'est peut-être pas plus mal. Reste à voir ce que cela donne sur olive noire, avec un cycle plus long. On essaye ici sur leccino", rapporte-t-il. "On sait que l'aspect ombragé retarde aussi la mise en dormance des vergers, et peut également avoir une action sur l'émergence tardive de la teigne. Cela a été observé avec l'argile", ajoute Fanny Vernier.

L'outil se réfléchit aussi en termes de rentabilité. "Avec le Groupe Dephy, nous avons visité une exploitation à Nyons, dont le propriétaire avait installé des filets mono-rang supportés par des arceaux, et qui a finalement estimé que le dispositif lui revenait trop cher pour l'utilité qu'il en avait", indique la technicienne de la Chambre d'agriculture. Si l'acquisition de filets peut être soutenue à hauteur de 30 % par le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE, ndr), leur utilisation doit donc être évaluée à la mesure de la plus-value engendrée en termes de production et de valorisation. "Clairément, à 20 euros le litre d'huile, ce ne serait pas amorti. Mais en olive de table et autres pâtes d'olives, cela peut vite être rentable. Surtout qu'il y a un gain, tout le long de la chaîne, avec peu, voire pas du tout, de tri à faire à la récolte", explique le producteur. "Les moyens de lutte sont de plus en plus rares. Considérant les attentes de la société et des consommateurs,

Les maladies du feuillage également suivies de près

Le Groupe Dephy Ferme en oléiculture – animé par la Chambre d'agriculture du Var et créé en 2016 dans le cadre du plan Ecophyto – a beaucoup travaillé ces cinq dernières années sur la thématique hautement fédératrice de la mouche de l'olive, ainsi que sur la biodiversité au verger. Pour la période 2022-2026, les producteurs engagés dans cette démarche collective de progrès se concentrent désormais sur cercosporiose et oïle de paon, qui peuvent entrainer des phénomènes complexes de défoliation et pénaliser la production. L'objectif est de mieux comprendre ces maladies du feuillage de l'olivier, pour répondre aux attentes sociétales et environnementales, face à des pressions pathogènes de plus en plus fortes, favorisées par le changement climatique. "Depuis une quinzaine d'années, on observe en France, et dans le Var, une augmentation des températures en hiver. Par conséquent, le taux d'inoculum présent dans les vergers diminue de manière moins importante qu'auparavant. Les périodes de sécheresse, de plus en plus intenses et fréquentes, limitent également le développement de nouvelles pousses et rendent ainsi difficile la lutte contre ces maladies", introduit Amandine Loyer, stagiaire de la Chambre d'agriculture du Var.

Des observations de suivi ont été réalisées en février, mai et août 2022, selon un protocole défini par le Centre technique de l'olivier (CTO) sur huit variétés différentes d'olivier, afin d'évaluer l'efficacité des traitements au cuivre et à l'argile sur les deux maladies ciblées. Si les travaux viennent confirmer l'action du cuivre contre l'oïle de paon, l'emploi de cette matière active seule contre la cercosporiose ne peut être affirmé sur l'échantillon concerné. Les résultats soulignent toutefois la nécessité d'interroger différentes pratiques, afin d'améliorer les stratégies de lutte. L'influence de la fertilisation, du type de sol ou encore du taux d'humidité sont ainsi à étudier plus avant. Les aïeas du climat, les outils de récolte, la présence d'autres maladies foliaires telles que la fumagine, ou l'émergence de champignons opportunistes, comme *Alternaria fulvarium*, sont aussi à prendre en compte. La réalisation d'analyses de sol apparaît enfin nécessaire, afin d'adapter la fertilisation des arbres en déperissement.

À affiner dans le temps, les observations effectuées serviront de base de réflexion aux producteurs du Groupe Dephy.

demain, avec de moins en moins de produits phytosanitaires accessibles, le filet anti-insectes – loin d'être démocratisé en oléiculture – sera une barrière physique intéressante. D'autant plus quand le verger est à proximité d'une zone d'habitation : cela permet de garantir aux riverains la non-utilisation d'insecticide. Après,

ce n'est pas neutre visuellement : ça change l'aspect des vergers. Mais il faut savoir décloisonner la réflexion, pour prendre les meilleures décisions, en fonction des contraintes et des objectifs de chacun", conclut Fanny Vernier.

Gabrielle Lantes

[EN BREF]

Grêle : 500 000 € d'aides à la trésorerie

Le 17 août dernier, de nombreuses exploitations agricoles varoises étaient impactées par la grêle, notamment sur les communes de Hyères, Carqueiranne, La Londe, La Crau, Bormes-les-Mimosas et Le Pradet. La préfecture du Var annonce que l'État débloque un fonds de 500 000 €, destiné à aider les entreprises rencontrant des difficultés de trésorerie. Celle-ci pourra atteindre 5 000 € par exploitation. Une commission réunissant l'ensemble des partenaires concernés, dont la Chambre d'agriculture du Var, était convoquée le 22 septembre. Objectif : définir les critères d'attribution de cette aide.